

Interventions parlementaires. Réponse commune du Conseil-exécutif

Réponse commune M 194-2019, M 200-2019, M 220-2019.

N° de l'intervention: 194-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.242

Déposée le: 28.08.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) (porte-parole)
Rappa (Burgdorf, PBD)
Kohli (Bern, PBD)

Cosignataires: 7

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 09.09.2019

N° d'ACE: 1175/2019 du 6 novembre 2019
Direction: Direction des finances
Classification: —
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**



Concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise : maintien du calendrier

Les trois projets de la BFH à Biel/Bienne, Berne et Berthoud doivent être réalisés dans le délai imparti.

Développement :

Si le Grand Conseil venait à rejeter la loi sur le Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques (LFFIs) à la session d'automne 2019, la réalisation des projets en lien avec la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) serait compromise. Lors de la présentation de la liste de priorités des projets, le Conseil-exécutif a indiqué les investissements auxquels renoncer ou, le cas échéant, à reporter.

En font notamment partie les projets de concentration des sites de la BFH. En 2012, le Grand Conseil est parvenu de vive lutte à un compromis politique en optant pour les sites de Berthoud, de Biel/Bienne et de Berne.

Depuis, de nombreux travaux ont été exécutés et les projets ont bien progressé : il serait donc intolérable que les projets de la BFH ne puissent être réalisés dans le délai imparti en raison d'un rejet de la loi. Il faut s'en tenir au calendrier prévu. La formation duale n'est pas seulement un facteur important pour le canton de Berne, c'est aussi un trait distinctif de notre pays, et elle a impérativement besoin d'infrastructures modernes.

Le projet de nouveau centre de police de Niederwangen n'est quant à lui ni avancé ni urgent au point de devoir être réalisé le plus rapidement possible. Au contraire, il peut aussi être mené à bien ultérieurement sans inconvénient majeur.

Motivation de l'urgence : ces travaux ne sauraient prendre du retard – la sécurité en matière de planification est extrêmement importante pour la BFH.

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 200-2019
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2019.RRGR.248

Déposée le : 02.09.2019

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Haas (Bern, PLR) (porte-parole)
Saxer (Gümligen, PLR)
Schmidhauser (Interlaken, PLR)

Cosignataires : 15

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.09.2019

N° d'ACE : 1175/2019 du 6 novembre 2019
Direction : Direction des finances
Classification : –
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Il faut tenir promesse et réaliser le campus de Berthoud dans les délais

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de réaliser dans les délais le campus de Berthoud – indépendamment de la décision du Grand Conseil relative à la loi sur le Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques (LFFIS) ;
2. d'examiner tous les projets d'investissement conséquents (éventuellement en confiant cette tâche à un tiers indépendant) à la lumière des économies réalisables et les intégrer dans un plan général d'investissement qui soit finançable ;
3. de dresser un état des lieux qu'il soumettra au Grand Conseil de sorte qu'il puisse juger des priorités fixées par le gouvernement.

Développement :

Point 1 : Dans le cadre de la réorganisation de la Haute école spécialisée bernoise 2015, la ville de Berthoud s'est vue promettre un campus – seule miette obtenue dans la compétition avec Berne et Bienne autour des sites. Cette promesse doit absolument être tenue, quelle que soit l'issue du vote sur la LLFIS au Grand Conseil.

Point 2 : De même, quelle que soit l'issue du vote sur la LLFIS au Grand Conseil, il faut trouver une solution pour échelonner les investissements, en proroger l'échéance, voire renoncer à certains, mais aussi étudier dans quelle mesure il serait possible de réduire la voilure. Pour le moment, le gouvernement s'est contenté de demander aux Directions d'examiner les économies forfaitaires, ce qui – sans surprise – n'a rien donné car aucune d'elles n'est disposée à renoncer à son projet premier. Il serait certainement utile de faire appel à l'expertise de tiers extérieurs et impartiaux pour procéder à cet examen.

Point 3 : Pour le Grand Conseil et la Commission des finances, comme pour un public plus large, il est actuellement difficile de comprendre l'ordre des priorités du gouvernement. Les notices d'information concernant chacun des projets ne sont pas publiques, et les raisons qui motivent certaines décisions du gouvernement manquent parfois de transparence.

Motivation de l'urgence : Les promesses politiques doivent être tenues. Autrement la démocratie et la confiance que les citoyennes et les citoyens ont en l'Etat s'effritent. La ville de Berthoud doit rapidement être assurée, peu importe l'issue du vote sur la LLFIS au Grand Conseil, que son projet sera réalisé dans les temps conformément à ce qui avait été promis.

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 220-2019
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2019.RRGR.268

Déposée le : 02.09.2019

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Berger (Burgdorf, PS) (porte-parole)
Sommer (Wynigen, PLR)
Aebi (Hellsau, UDC)
Lanz (Thun, UDC)

Cosignataires : 52

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.09.2019

N° d'ACE : 1175/2019 du 6 novembre 2019
Direction : Direction des finances
Classification : –
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Ne pas abandonner le campus de Berthoud !

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Le projet du campus de Berthoud doit être maintenu dans la forme prévue.
2. Les derniers départements de la Haute école spécialisée ayant été transférés dans le nouveau campus de Biel/Bienne, le campus de Berthoud doit être réalisé immédiatement.

Développement :

Le projet de « centre de formation et de technologie TecLab de Berthoud », plusieurs fois explicitement mentionné dans le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022, ne peut fonctionner sans le campus de formation de la TF Bern, qui risque aujourd'hui de ne plus voir le jour, et le gymnase. Le campus de Berthoud, conçu pour pallier le départ de la Haute école spécialisée bernoise de la région, est un projet qui ne rencontre pas d'opposition ; il s'agit d'une institution importante, tant pour la région que pour le canton, sur le plan de la politique de formation. Le Grand Conseil s'est plusieurs fois clairement exprimé en faveur du projet du campus de Berthoud. Le 1^{er} juin 2016, le Grand Conseil était presque unanime (136 oui, 1 non et 11 abstentions) lorsqu'il a adopté le rapport « Concentration des sites de la Haute école spécialisée ber-

noise ; analyse des sites de Berne et de Berthoud », lequel contient notamment la décision de principe contraignante relative aux sites de Berne (BFH) et de Berthoud (centre de formation avec TF Bern, gymnase et TecLab). Le 19 mars 2018, cette décision a été confirmée par l'adoption à l'unanimité (139 oui, 0 non et 0 abstention) du crédit d'engagement pour l'organisation du concours d'architecture en vue de la création du campus de Berthoud.

Motivation de l'urgence : Le concours d'architecture est censé se terminer au 1^{er} trimestre 2020. Après quoi, le projet doit tout de suite passer à l'étape suivante. Avec ou sans fonds d'investissement.

Réponse commune du Conseil-exécutif

Suite au communiqué de presse du 16 juillet 2019 du Conseil-exécutif, à la présentation des résultats de la « planification prévisionnelle concernant l'investissement net ordinaire » dans le cadre de la conférence de presse du 23 août 2019 sur le budget 2020 et PIMF 2021 à 2023 et dans la perspective de l'examen de la loi relative au Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques, trois interventions ont été déposées au Grand Conseil. Vu leur proximité thématique (réalisation de la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise/du campus de Berthoud), le Conseil-exécutif a décidé d'apporter une réponse commune aux interventions suivantes :

- M 194-2019 Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) « Concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise : maintien du calendrier »
- M 200-2019 Haas (Berne, PLR) « Il faut tenir promesse et réaliser le campus de Berthoud dans les délais »
- M 220-2019 Berger (Berthoud, PS) « Ne pas abandonner le campus de Berthoud ! »

Les besoins d'investissement du canton augmentant fortement à partir de 2022, le Conseil-exécutif a informé à différentes reprises au cours des derniers mois qu'il partait du principe – au sens d'un « plan B » – que si le Grand Conseil venait à rejeter le projet de loi relative au Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques, il faudrait reporter de cinq ans la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise et renoncer au campus prévu à Berthoud.

En vertu de quoi, trois interventions ont été déposées respectivement le 28 août (M 194-2019) et le 2 septembre 2019 (M 200-2019 et M 220-2019), pour exiger notamment la réalisation conforme au calendrier prévu de la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise et la réalisation du campus de Berthoud.

Puis, durant sa session de septembre 2019 (le 9 septembre), le Grand Conseil a rejeté par 85 voix contre 66 (0 abstention) l'entrée en matière sur le projet de loi relative au Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques.

Dans cette situation, le Conseil-exécutif a décidé, au milieu du mois de septembre 2019, d'entamer un dialogue avec les présidences de la Commission des finances (CFin) et de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) du Grand Conseil. Son but était de trouver, avec les représentants et les représentantes de ces deux commissions, un

consensus de base quant à la suite du processus dans le domaine des investissements et de discuter des options éventuelles sur la façon d'aborder la « lacune de financement ».

Ce dialogue se poursuit actuellement et le Conseil-exécutif s'interdit de préjuger de ses résultats. Mais au vu du dialogue convenu avec les présidences de la CFin et de la CIAT et des discussions qui se déroulent actuellement dans ce contexte, le Conseil-exécutif est disposé à examiner l'ensemble des demandes exprimées par les trois interventions.

En attendant les résultats du dialogue avec les commissions parlementaires, le Conseil-exécutif poursuivra ses travaux comme prévu initialement, en particulier concernant les projets de campus à Berthoud et de regroupement des sites de la HES bernoise à Berne. La procédure de concours pour le campus de Berthoud a déjà été lancée. Le Conseil-exécutif a par ailleurs aussi autorisé le crédit d'étude en août dernier et l'a adopté à l'intention du Grand Conseil pour que celui-ci l'examine durant sa session de novembre 2019. Le fait que les travaux du campus de Bienne ont été lancés plus tard que prévu dans la planification (retard résultant de différents recours et de l'interruption de l'appel d'offres) peut aussi avoir des répercussions sur le calendrier de la réalisation du campus de Berthoud. Les travaux de construction de ce dernier ne pourront en effet commencer que lorsque l'utilisateur actuel de Berthoud aura déménagé dans le nouveau campus de Bienne.

Conformément aux explications ci-dessus, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'adopter tous les chiffres des trois motions sous forme de postulat.

Destinataire

- Grand Conseil